

## PRÉLIMINAIRES

### 18-07.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Madame Joanie Dubé; messieurs Dany April, David Boisvert, Ghislain Deland, Alain Dion, François Dornier, Raymond Lacroix (président), Robin Lavoie, Romain Lavoie, Alexandre Ouellet et Michel Pineault (conférence téléphonique - quitte à 17 h 40) et Mario Ross.

**Absences motivées :** mesdames Ann-Marie Nadeau, Anna Lisa Cone et Ting Zhang; messieurs David Boily et Serge Guay.

**Ont également assisté :** mesdames Lyne Beaulieu (secrétaire), Vicky Boucher (observatrice) et Julie Gasse (point .09); monsieur Daniel Dion (point .10).

*Monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres. Il informe ces derniers qu'il s'absentera de 17 h 30 à 18 h 25.*

*Pour la durée de l'absence de monsieur Lacroix, il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Mario Ross, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur François Dornier à titre de président d'assemblée.*

### 18-07.02 – ORDRE DU JOUR

- .07 – Formation d'un comité de sélection pour le poste de Direction des ressources humaines et Secrétariat général : *adoption*
- .08 – Attribution pièces commémoratives dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire du Cégep de Rimouski : *adoption*
- .09 – CFMU / Mise à niveau des appareils respiratoires autonomes de lutte contre les incendies MSA FireHawk : *adoption*
- .10 – IMQ / Amendement - Achat d'équipements informatiques pour le simulateur de navigation : *adoption*
- .11 – CMÉC / Calendrier scolaire 2018-2019 : *adoption*
- .12 – Politique de régie interne du comité des études du Cégep de Rimouski : *adoption*
- .13 – Prévision des effectifs étudiants 2018-2019 : *information*
- .14 – Profil de réussite - Automne 2017 : *information*
- .15 – Modifications au Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction (Règlement n° 11-01.26) : *avis de motion*
- .16 – Fondation du Cégep / Cautionnement pour lettre de garantie - Loterie voyages 2018-2019 : *adoption*
- .17 – Reconnaissance des années de service : *adoption*
- .18 – Adhésion à l'URLS pour l'année 2018-2019 : *adoption*
- .19 – Rapport de délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le directeur général (dirigeant) pour l'approbation des dépassements ou avenants dans le cadre des projets de plus de 100 000 \$ autorisés par le conseil d'administration pour la période du 7 mars au 16 avril 2018 : *information*
- .20 – Délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le directeur général (dirigeant) pour l'approbation des dépassements ou avenants dans le cadre des projets de plus de 100 000 \$ autorisés par le conseil d'administration pour la période du 18 avril au 28 mai 2018 : *adoption*
- .21 – Cégep (étages B-200, C-400, D-300, F-200 et G-100) / Implantation du programme Technologie de l'échographie médicale / Choix des professionnels : *adoption*
- .22 – IMQ (étage A-600) / Travaux de réfection et d'aménagement en lien avec l'implantation d'un nouveau simulateur de navigation / Choix d'un entrepreneur : *adoption*
- .23 – Cégep (Locaux D-050, D-079 à D-085 et E-002) / Réfection d'espaces et d'équipements de climatisation à l'usage de Coopsco et aménagement d'un coin micro-ondes dans la salle à manger de la cafétéria / Choix de l'entrepreneur général : *adoption*
- .24 – Remerciements à monsieur Bernard Ouellet : *adoption*

Il est PROPOSÉ par monsieur Ghislain Deland, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été proposé.

**18-07.03 – PROCÈS-VERBAUX DES 5<sup>E</sup> (18-05) ET 6<sup>E</sup> (18-06) ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

a) Adoption 18-05

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À l'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la cinquième (18-05) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

b) Adoption 18-06

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À l'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la sixième (18-06) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

**18-07.04 – PROCÈS-VERBAL DE LA 3<sup>E</sup> (18-03) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le document a été déposé pour information.

**18-07.05 – PROCÈS-VERBAUX DES 4<sup>E</sup> (18-04) ET 5<sup>E</sup> (18-05) RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES**

Les documents ont été déposés pour information.

**18-07.06 – PÉRIODE DE QUESTIONS (INFORMATION, CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS)**

Nouvelles en bref

Monsieur François Dornier, directeur général, informe l'assemblée du suivi de certains dossiers :

- **Budget**

À la suite des différentes représentations adressées au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur les modifications à apporter au modèle FABES, le financement du collège a été bonifié d'une somme récurrente de 500 000 \$.

De plus, un montant non récurrent de 666 000 \$ a également été versé pour l'année 2017-2018.

Ces sommes permettront au Collège de Rimouski de disposer d'une latitude lui permettant de poser des actions en lien avec le recrutement et à réduire le déficit.

Monsieur Dornier rappelle que le Collège de Rimouski suit de près le plan de résorption du déficit. Les nouveaux montants alloués, jumelés à la performance financière des formations continues, permettront de consolider la situation financière du collège.

De plus, il évoque que les compressions budgétaires appliquées par les gouvernements en poste depuis 2006 ont privé le Collège de Rimouski d'une somme de plus de six millions. Il explique également que les dernières annonces faites par le parti libéral au sujet des sept millions de dollars destinés à l'entretien des bâtiments correspondent simplement aux montants alloués annuellement au Collège de Rimouski.

- **Signature visuelle**

Monsieur François Dornier fait le point sur les événements entourant l'approbation de la signature visuelle du Cégep de Rimouski.

Il rappelle aux membres que lors de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 27 mars dernier, l'actualisation de la signature visuelle du Cégep de Rimouski et l'insigne des équipes sportives ont été présentés et adoptés, et ce, à la suite de la recommandation du comité de direction. Toutefois, le nom des équipes sportives n'a pas fait l'unanimité. Il a donc été convenu de revoir ce dernier.

Dans le but de poursuivre les travaux, monsieur Dornier propose qu'un concours soit lancé auprès des équipes sportives afin qu'elles soumettent des noms. Des consignes seront également données afin que les noms proposés ne soient pas à connotation meurtrière. Un comité sera mandaté pour retenir trois propositions qui seront ensuite soumises à la communauté collégiale pour vote. Le nombre de votes déterminera le nom, qui sera entériné par le conseil d'administration lors de la séance du 29 mai prochain.

Monsieur Dornier fera l'annonce de ce concours au Gala de l'excellence sportive qui se déroule présentement à La Coudée du cégep. Quant à l'insigne, il sera également dévoilé lors de cet événement.

### **Signature du livre d'or**

Monsieur Dany April invite les membres du conseil d'administration à venir signer le livre d'or.

## **ADMINISTRATION**

### **18-07.07 – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL : ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Madame Claire Malenfant a annoncé en avril 2017 son départ à la retraite. Le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 avril 2017 (CA 17 03.07) a formé un comité de sélection en vue de choisir une ou un successeur. Deux concours ont eu lieu successivement au printemps et à l'automne sans résultat.

En octobre 2017, considérant qu'il n'était pas opportun de procéder à un troisième concours à ce moment de l'année, le directeur général, monsieur François Dornier, à la suite d'une consultation auprès des membres du comité de direction, avait proposé de désigner temporairement à titre de directrice des Ressources humaines et secrétaire générale la coordonnatrice de ce service, madame Vicky Boucher, jusqu'à la fin juin 2018. Consultée à cet effet, madame Boucher avait accepté d'assurer un tel intérim. Cette nomination a eu lieu au conseil d'administration le 17 octobre 2017 (CA 17-06.12).

Puisque cette désignation se termine le 30 juin 2018, le collège doit procéder à la formation d'un comité de sélection afin de pourvoir ce poste de façon permanente.

La Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) mentionne à l'article 9.2 « que le conseil d'administration procède à l'engagement des cadres de direction ». L'article 11.4, paragraphe « g », décrit la composition du comité de sélection en mentionnant que « pour les emplois de cadre de niveau de direction, un comité de sélection, composé de la présidente ou du président, de la vice-présidente ou du vice-président du conseil d'administration, de la directrice générale ou du directeur général (responsable du comité), de la directrice ou du directeur du Service des ressources humaines ou de son adjointe ou adjoint, et de deux autres membres désignés par le conseil d'administration, dont l'un fait l'objet d'une consultation auprès de l'Association des cadres, examine les candidatures reçues ».

Étant donné que la directrice des Ressources humaines et secrétaire générale ou son adjointe ne peuvent faire partie du comité de sélection afin d'éviter tout conflit d'intérêts et que les deux personnes occupant ces postes sont présentement en intérim, il est suggéré de nommer madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, membre du comité. Madame Beaulieu occupe la fonction de secrétaire générale jusqu'à la nomination de la nouvelle personne. Elle assumera également le secrétariat du comité.

CONSIDÉRANT la fin de l'intérim de madame Vicky Boucher prévue à la fin juin 2018;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D7 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie C-4 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Ghislain Deland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation d'un comité de sélection pour le poste de Direction des ressources humaines et Secrétariat général en nommant les personnes suivantes :

- a) Le directeur général, monsieur François Dornier (responsable du comité);
- b) Le président du conseil d'administration, monsieur Raymond Lacroix;
- c) Le vice-président du conseil d'administration, monsieur Michel Pineault;
- d) Madame Lyne Beaulieu, membre et secrétaire du comité, en remplacement de la directrice des Ressources humaines et secrétaire générale ou de son adjointe;
- e) Deux autres membres : monsieur François Castilloux (nommé par l'Association des cadres) et Monsieur Romain Lavoie (membre externe du conseil d'administration).

**18-07.08 – ATTRIBUTION PIÈCES COMMÉMORATIVES DANS LE CADRE DU 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU CÉGEP DE RIMOUSKI : *ADOPTION***

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Une pièce commémorative numérotée a été créée en 2017 afin de souligner dignement le 50<sup>e</sup> anniversaire du Cégep de Rimouski. Cette pièce est décernée à des personnes en reconnaissance de leur contribution significative au développement du Cégep de Rimouski et témoigne de l'estime dans laquelle elles sont tenues par l'établissement.

Certaines pièces seront attribuées à des personnes internes du cégep, alors que d'autres seront attribuées à des personnes externes ou retraitées du cégep à une date ultérieure.

Toutes les personnes méritantes ne pourront recevoir une pièce commémorative. Cependant, il faut s'assurer que chaque récipiendaire soit digne de cette marque d'appréciation et d'estime. Le choix des récipiendaires doit s'appuyer sur le fait que cette perception positive est largement répandue et qu'elle est partagée dans l'ensemble de la communauté collégiale.

Les membres du comité de direction ont été invités à consulter le personnel pour désigner les personnes pouvant être dignes de cette reconnaissance. Après analyse des candidatures reçues, le comité de direction est en mesure de recommander l'attribution des premières pièces destinées à l'interne.

Exceptionnellement, la pièce numéro 20 sera attribuée à madame Maude Charron, étudiante en Techniques policières au Cégep de Rimouski. Madame Charron a remporté la médaille d'argent aux Championnats du monde séniors d'haltérophilie qui avaient lieu du 28 novembre au 5 décembre 2017 à Anaheim, aux États-Unis et a remporté la médaille d'or aux Jeux du Commonwealth en Australie le 7 avril 2018.

CONSIDÉRANT la qualité des candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de direction au conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet APPUYÉ par monsieur Ghislain Deland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- De procéder à l'attribution des premières pièces commémoratives créées en 2017 au personnel interne dont le nom apparaît sur la liste en annexe pour souligner dignement le 50<sup>e</sup> anniversaire du Cégep de Rimouski.
- De procéder exceptionnellement à l'attribution de la pièce numéro 20 à madame Maude Charron, étudiante au Cégep de Rimouski, médaillée d'argent aux Championnats du monde séniors d'haltérophilie qui avaient lieu du 28 novembre au 5 décembre à Anaheim, aux États-Unis et médaillée d'or aux Jeux du Commonwealth en Australie le 7 avril 2018.

**18-07.09 – CFMU / MISE À NIVEAU DES APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES MSA FIREHAWK : *ADOPTION***

Madame Julie Gasse, directrice des Formations continues et du développement institutionnel, présente le point.

Le Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) offre des formations en aptitudes de survie individuelle et de lutte contre les incendies maritimes conformément aux exigences de Transports Canada et aux conventions maritimes internationales dont le Canada est signataire. La Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (STCW), incluant les amendements de Manille de 2010, a une influence majeure sur les formations offertes au CFMU.

Les appareils de modèle FireHawk de Mine Safety Appliances Campagny (MSA) se trouvent présentement à bord des navires et font l'objet de remplacement dans l'industrie. Ces derniers sont en service depuis leur acquisition par Transports Canada en 2002, soit avant la prise en charge du CFMU par le collège. Ayant une durée de vie de 15 ans, ce sont les équipements les plus utilisés dans les formations maritimes, que ce soit pour la formation de base ou les formations avancées. Les harnais et les pièces mobiles des appareils sont usés. Bien que ces dispositifs demeurent sécuritaires, ils deviendront difficiles à entretenir et à réparer puisque certaines pièces ne seront plus disponibles.

CONSIDÉRANT que la protection de la vie humaine est d'une importance capitale;

CONSIDÉRANT que le CFMU doit être équipé pour donner des formations de manière sécuritaire en respectant les normes internationales;

CONSIDÉRANT que les appareils respiratoires MSA en service ont atteint leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT que le CFMU doit utiliser des technologies alignées avec l'industrie maritime;

CONSIDÉRANT que la compagnie MSA Canada via un programme pour les établissements d'enseignement offre ses produits à un prix hautement concurrentiel assorti de rabais substantiels sur les pièces de rechange (50 %);

CONSIDÉRANT que le coût d'acquisition pour ces mêmes équipements via un revendeur est de 166 402,22 \$ (toutes taxes incluses);

Il est PROPOSÉ par monsieur David Boisvert, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de recommander l'achat de seize (16) appareils MSA G1 et le matériel associé, via Safety Appliances Campagny (MSA) Canada, pour un coût total de **136 861,64 \$** (toutes taxes incluses).

**18-07.10 – IMQ / AMENDEMENT - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LE SIMULATEUR DE NAVIGATION : ADOPTION**

Monsieur Daniel Dion, directeur de l'IMQ, présente le point.

Le 30 janvier 2018, le conseil d'administration a autorisé l'achat d'un simulateur de navigation de l'entreprise Kongsberg Digital Simulation Ltd pour l'enseignement du programme de Navigation à l'Institut maritime du Québec (IMQ) (CA 18-03.17).

Cependant, d'autres équipements informatiques sont nécessaires pour compléter le simulateur, selon les spécifications du fournisseur. Le conseil d'administration a autorisé, lors de la séance du conseil d'administration du 6 mars dernier (CA 18-05.22), l'acquisition d'équipements informatiques pour un montant de 182 403,98 \$ (toutes taxes incluses).

Le 8 mars 2018, le manufacturier Kongsberg Digital Simulation Ltd, a avisé l'IMQ d'un changement des spécifications techniques des équipements informatiques requis. Ces modifications engendrent des coûts supplémentaires de l'ordre de 39 433,58 \$ (toutes taxes incluses). Ce montant s'ajoute à l'achat d'équipements informatiques déjà approuvé.

CONSIDÉRANT que le collège doit acquérir des équipements informatiques auprès de fabricants reconnus indiqués au cahier de charges (Hp, Dell, Nec) pour compléter le fonctionnement du simulateur;

CONSIDÉRANT que des équipements informatiques doivent être commandés dans les prochains jours pour respecter la période prévue d'installation du simulateur, soit en août 2018;

CONSIDÉRANT que les spécifications techniques informatiques requises au bon fonctionnement du simulateur doivent être respectées;

CONSIDÉRANT que les fabricants des équipements informatiques spécifiés doivent avoir des fournisseurs ayant un bureau au Canada;

CONSIDÉRANT que le prix de l'amendement soumis est basé sur les prix offerts sur les sites des manufacturiers/revendeurs selon le tableau modifié en date du 16 mars 2018;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par monsieur Daniel Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat d'équipements informatiques pour un montant total de **221 837,56 \$** (toutes taxes incluses). Le montant supplémentaire de **39 433,58 \$** (toutes taxes incluses) est inclus dans le montant précité amendé.

**18-07.11 – CMÉC / CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019 : ADOPTION**

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

Au printemps de chaque année, le conseil d'administration doit approuver et présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur un calendrier scolaire qui précise le déroulement des activités pédagogiques pour la prochaine année scolaire à l'enseignement régulier au Cégep, à l'IMQ et au CMÉC.

Le nouveau Régime des études collégiales précise que le collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux trimestres comportant chacun un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

CONSIDÉRANT que les procédures menant à l'adoption du calendrier scolaire 2018-2019 du CMÉC ont été respectées;

CONSIDÉRANT que les représentants syndicaux du personnel ainsi que le représentant de l'Association générale étudiante du CMÉC ont été consultés lors de l'élaboration du calendrier 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le calendrier scolaire 2018-2019 du CMÉC respecte la réglementation du ministère de l'Éducation stipulant qu'il doit y avoir un minimum de 82 jours de cours et d'évaluations au calendrier scolaire du collégial;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier scolaire 2018-2019 du Centre matapédien d'études collégiales tel qu'il a été déposé.

#### **18-07.12 – POLITIQUE DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DES ÉTUDES DU CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION**

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

Dans le but d'assurer l'équité entre les trois composantes de l'établissement d'enseignement (Cégep, IMQ et CMÉC), la direction du Collège de Rimouski met de l'avant une série d'initiatives qui visent aussi le développement de l'autonomie de chacune d'elles et qui contribuent du même coup à la mise en valeur de leurs particularités respectives.

Dans les dossiers de la gestion pédagogique, l'intention est maintenant d'adopter des politiques qui s'appliquent à l'échelle institutionnelle et, si besoin, chacune des composantes a la responsabilité d'interpréter cette dernière dans une procédure ou un cadre local d'application. Les procédures et les cadres locaux d'application de ces politiques sont élaborés par chacune des composantes selon ses pratiques et adoptés dans chacune d'elles par les comités des études respectifs. Le CMÉC et l'IMQ peuvent déjà compter sur cette instance qui est décrite dans le cahier de gestion (catégorie B-11 pour l'IMQ et catégorie E-23 pour le CMÉC), ce qui n'est pas encore le cas pour le cégep.

CONSIDÉRANT que le comité des études est une instance incontournable dans la gestion des dossiers pédagogiques au CMÉC et à l'IMQ;

CONSIDÉRANT l'expérimentation au cégep de cette instance depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et la reconnaissance de sa pertinence par les membres de la commission des études;

CONSIDÉRANT le travail réalisé par le comité des études en expérimentation sur le cheminement des dossiers pédagogiques à travers les instances;

CONSIDÉRANT le besoin d'équité et de réciprocité entre chacune des composantes;

CONSIDÉRANT l'importance du respect des réalités différentes de chacune des composantes;

CONSIDÉRANT la volonté de clarifier et de simplifier le cheminement des dossiers pédagogiques dans les instances jusqu'au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études du 20 mars 2018 (CÉT 18-05.05);

Il est PROPOSÉ par monsieur David Boisvert, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la Politique de régie interne du comité des études du Cégep de Rimouski (catégorie E-25 du Cahier de gestion) et de procéder à la création du comité des études du Cégep de Rimouski.

#### **18-07.13 – PRÉVISION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS 2018-2019 : INFORMATION**

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente la prévision des effectifs étudiants pour l'année 2018-2019 et la méthodologie utilisée. Un administrateur exprime son inquiétude concernant la suspension de certains programmes et l'urgence d'agir. Il propose qu'un sous-comité du conseil d'administration soit formé afin de nourrir les réflexions sur les programmes en difficulté. Dans ce contexte l'expertise de certains administrateurs, notamment pour le programme de Technologie de la mécanique du bâtiment, pourrait être pertinente.

Monsieur François Dornier préparera un projet de résolution afin de définir le mandat de ce comité. Ce qui permettra de faciliter les échanges et apportera une plus grande compréhension pour les administrateurs qui désireront s'engager sur ce comité. Ce point sera discuté à la séance du conseil d'administration du mois de mai.

**18-07.14 – PROFIL DE RÉUSSITE – AUTOMNE 2017 : INFORMATION**

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le profil de réussite pour le trimestre d'automne 2017.

**18-07.15 – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT RELATIF AUX ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES AINSI QU' AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION (RÈGLEMENT N° 11-01.26) : AVIS DE MOTION**

*Madame Lyne Beaulieu présente le point et précise les enjeux entourant les modifications apportées au Règlement. Madame Beaulieu précise que le contentieux de la Fédération des cégeps effectue présentement une révision complète du document. Un administrateur s'interroge sur l'importance du montant délégué au comité exécutif. Monsieur Dornier et le président, monsieur Raymond Lacroix, assurent que toute décision déléguée au comité exécutif fera l'objet d'un rapport détaillé au conseil d'administration. Madame Beaulieu précise que cette pratique a été implantée dans d'autres cégeps et qu'elle fait l'objet de recommandation de la part de la fédération.*

Le Collège de Rimouski désire adapter son *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion) afin de se donner la marge de manœuvre nécessaire pour mener à bien ses projets.

Au cours des dernières années, le collège a connu une augmentation substantielle de ses projets de construction et les années à venir n'y feront pas exception. Le processus de gestion de projets préconisé par le Secrétariat du Conseil du trésor nécessite des autorisations du dirigeant à plusieurs étapes du processus. Le collège tient annuellement sept séances du conseil d'administration. Le Règlement actuel stipule que les projets ou achats de plus de 100 000 \$ doivent être autorisés par le conseil d'administration et aucune délégation ne peut être faite vers le comité exécutif sauf en période estivale. Cela implique d'avoir recours à des séances extraordinaires fréquentes du conseil d'administration afin d'éviter des retards dans les travaux à réaliser en minimisant les impacts sur les activités scolaires. Devant ce constat, le collège désire modifier son Règlement afin d'autoriser ses projets dans des délais raisonnables sans avoir recours à des réunions extraordinaires de façon abusive. Les décisions prises par le comité exécutif durant la période de délégation seraient alors présentées à la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration prévue au calendrier.

CONSIDÉRANT les nombreux projets de construction en cours et à venir pour la réfection des infrastructures du collège;

CONSIDÉRANT les autorisations nécessaires tout au long de la gestion de projets pour respecter la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT le nombre de séances du conseil d'administration prévu annuellement;

CONSIDÉRANT la volonté de réviser les façons de faire pour tenir compte des besoins de l'organisation;

CONSIDÉRANT la volonté du collège de respecter ses obligations;

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur François Dornier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'avis de motion visant les modifications du *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion) afin de réviser les niveaux d'autorisation.

**18-07.16 – FONDATION DU CÉGEP / CAUTIONNEMENT POUR LETTRE DE GARANTIE – LOTERIE VOYAGES 2018-2019 : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Dans le cadre de sa campagne de collecte de fonds, la Fondation du Cégep de Rimouski a choisi de renouveler son activité de vente de billets qui permettront à leurs détenteurs de gagner des voyages.

Pour ce faire, une licence de tirage doit être obtenue de la Régie des alcools, des courses et des jeux, laquelle demande une lettre de garantie. Cette lettre sera émise par le centre financier Desjardins Entreprises.

CONSIDÉRANT que le centre financier Desjardins Entreprises demande un cautionnement avant d'émettre cette lettre de garantie;

CONSIDÉRANT que le montant fixé par la Régie des alcools, des courses et des jeux est de 23 500 \$;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- a) D'accepter le cautionnement pour un montant de 23 500 \$ (Loterie Voyages 2018-2019).
- b) D'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, à signer les documents afférents.
- c) De reconnaître avoir été informé que la lettre de garantie pour la Loterie Voyages 2017-2018 sera en force jusqu'au 31 octobre 2019.

#### **18-07.17 – RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Comme il le fait chaque année, le collège soulignera de façon spéciale, le 24 mai, les années de service de son personnel et plus particulièrement de celles et ceux qui ont accumulé 25 années à l'emploi du collège. Cette année, elles et ils sont au nombre de huit.

De plus, dix-sept (17) personnes ont pris leur retraite depuis la dernière Fête de la Reconnaissance ou la prendront d'ici le mois de septembre 2018. Toutes ces personnes seront honorées le 24 mai 2018.

CONSIDÉRANT la contribution importante de ces personnes à la bonne marche et au développement du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et du Centre matapédien d'études collégiales;

CONSIDÉRANT que leur implication dans le milieu a contribué à l'atteinte des objectifs propres à notre établissement;

CONSIDÉRANT les conditions dans lesquelles ces personnes ont parfois dû travailler et le dynamisme dont elles ont fait preuve;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- a) De rendre un hommage particulier à ces employées et employés qui œuvrent depuis 25 ans au Collège de Rimouski;
- b) De les remercier bien sincèrement pour leur contribution au monde de l'éducation;
- c) De souhaiter qu'elles et qu'ils continuent de faire bénéficier le collège et les étudiantes et étudiants de la richesse de leur expérience pendant plusieurs années encore;
- d) De remercier celles et ceux qui quittent le Cégep de Rimouski, l'Institut maritime du Québec et le Centre matapédien d'études collégiales et de leur souhaiter une heureuse retraite ou le plein succès dans leur nouvelle carrière, selon le cas.

Enfin, les membres du conseil d'administration tiennent à souligner la contribution de celles et ceux qui ont cumulé 10, 15, 20 et même 30 et 35 années de service.

#### **18-07.18 – ADHÉSION À L'URLS POUR L'ANNÉE 2018-2019 : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

L'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) a, au cours de la dernière année, offert différents services-conseils aux municipalités, aux organismes scolaires, aux associations régionales ainsi qu'à différents groupes bénévoles.

L'adhésion du Collège de Rimouski, au coût de 300 \$ pour 2018-2019, est sollicitée à titre d'organisme scolaire. De plus, le collège doit déléguer deux représentants à l'assemblée générale annuelle.

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski peut tirer avantage de participer aux activités de l'URLS du Bas-Saint-Laurent;



Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par monsieur Dany April et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- a) De défrayer les coûts d'adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour l'année scolaire 2018-2019;
- b) Que messieurs Charles Doyle Poirier et Yannick Dumais soient délégués à titre de représentants du collège.

**18-07.19 – RAPPORT DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (DIRIGEANT) POUR L'APPROBATION DES DÉPASSEMENTS OU AVENANTS DANS LE CADRE DES PROJETS DE PLUS DE 100 000 \$ AUTORISÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE DU 7 MARS AU 16 AVRIL 2018 : INFORMATION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, informe les membres qu'aucune demande d'approbation de dépassements de coûts ou d'avenants relative à des projets de plus de 100 000 \$ n'a été faite auprès du directeur général entre les dates précitées.

**18-07.20 – DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (DIRIGEANT) POUR L'APPROBATION DES DÉPASSEMENTS OU AVENANTS DANS LE CADRE DES PROJETS DE PLUS DE 100 000 \$ AUTORISÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE DU 18 AVRIL AU 28 MAI 2018 : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Dans le cadre de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le Collège de Rimouski doit faire autoriser par son conseil d'administration chaque dépassement de plus de 10 % sur les contrats de construction. Une fois l'an, le dirigeant de l'organisme, le directeur général, doit témoigner au Conseil du trésor que chaque tranche de 10 % a bien été autorisée.

Présentement, c'est le conseil d'administration qui autorise les dépassements. Cependant, le mécanisme d'autorisation est souvent réalisé après que les travaux soient exécutés. Le processus d'autorisation des dépassements doit donc être ajusté afin de tenir compte de la réalité et de la gestion des délais raisonnables pour la prise de décision.

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège de Rimouski de transmettre au Conseil du trésor l'information concernant chaque dépassement sur les contrats de 100 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT l'obligation du directeur général d'attester annuellement dans la déclaration du dirigeant que chaque dépassement a été autorisé avant sa réalisation;

CONSIDÉRANT l'obligation d'attester en temps réel de ces décisions;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ghislain Deland, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déléguer temporairement au directeur général le pouvoir du conseil d'administration pour autoriser les dépassements de plus de 10 % sur les contrats de 100 000 \$ et plus pour la période du 18 avril au 28 mai 2018. Un rapport sera présenté et expliqué au conseil d'administration suivant.

**18-07.21 – CÉGEP (ÉTAGES B-200, C-400, D-300, F-200 ET G-100) / IMPLANTATION DU PROGRAMME TECHNOLOGIE DE L'ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE / CHOIX DES PROFESSIONNELS : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, mentionne que l'adoption de ce point est reportée à la séance du conseil d'administration du 29 mai 2018, afin d'apporter des précisions au projet de résolution.

**18-07.22 – IMQ (ÉTAGE A-600) / TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT EN LIEN AVEC L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU SIMULATEUR DE NAVIGATION / CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement sont nécessaires à l'Institut maritime du Québec à Rimouski durant l'été 2018 afin de permettre le remplacement d'un simulateur de navigation vétuste ne répondant plus aux besoins du programme Navigation (248.B0) (N.B. La fourniture et l'installation du nouveau simulateur requis font l'objet d'un autre contrat et sont exclues de la présente). Les travaux précités, principalement réalisés à l'étage A-600 de l'IMQ, peuvent succinctement être résumés par la liste des interventions suivantes :

- Scellement de plafonds susceptibles de contenir de l'amiante;

- Regroupement des locaux A-601 (hall des postes opérateurs) et A-661 (salle de cours simulation) et reconfiguration de l'entrée donnant accès à ce nouvel espace;
- Remplacement du revêtement de plancher dans l'espace correspondant au regroupement des locaux A-601 et A-661;
- Reconfiguration des espaces opérateurs (postes d'enseignants) afin d'y aménager du mobilier ergonomique, adapté aux besoins simultanés de plusieurs enseignants;
- Reconfiguration des quatre (4) cabines de simulation (démolition d'emboitements existants, installation de systèmes de supports à écrans, correction de certains problèmes d'insonorisation, aménagement de postes d'exercices adaptés, etc.);
- Aménagement d'une salle de réunion adjacente aux cabines de simulation rénovées;
- Remplacement de tablettes de fenêtres vétustes afin de les uniformiser avec celles des autres fenêtres de l'étage;
- Ragréage et peinture de toutes les cloisons et des portes des différents locaux touchés par ces travaux (salle de réunion, espaces opérateurs, cabines, rangement à cartes, local informatique, locaux A-604 et A-656 servant de salle de « débriefing » et de salle de cartes/classe pour les étudiantes et étudiants dans le cadre des simulations, etc.);
- Démantèlement du système de climatisation existant ainsi que de la distribution en ventilation et contrôle qui s'y rattache;
- Fourniture et installation d'un nouveau système de climatisation et d'un nouvel humidificateur à vapeur;
- Implantation d'une base sur le toit pour recevoir la nouvelle unité de climatisation et percement dans les cloisons d'ouverture nécessaires au passage de conduits de ventilation s'y rattachant;
- Nouvelle distribution d'alimentation en ventilation via un serpentin de chauffage électrique principal et des diffuseurs;
- Nouveau retour de ventilation de type plénum avec grilles de plafond;
- Calorifugeage thermique des conduits de ventilation et de la tuyauterie de réfrigération faisant l'objet du projet;
- Implantation d'un thermostat de contrôle centralisé;
- Travaux généraux en électricité (réfection d'éclairage, alarme-incendie, système de contrôle d'accès, caméras de surveillance, distribution électrique générale, raccordements, etc.).

Les firmes professionnelles *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu et associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *Tetra Tech QI* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités sont estimés à **294 247,47 \$** (toutes taxes incluses) et seront déboursés à partir d'un budget d'aménagement spécial du MEES dédié à la révision du programme dont la hauteur reste à confirmer de même qu'à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2018-2019 du collège.

À la suite d'un appel d'offres public, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission conforme pour ces travaux. Il s'agit de :

- 9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO (Rimouski, Québec) au montant total de 392 524.65 \$ (toutes taxes incluses);
- Construction G. Lepage inc. (Rimouski, Québec) au montant total de 400 952.32 \$ (toutes taxes incluses);
- Bourgeault et Roy inc. (Rimouski, Québec) au montant total de 433 110.83 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise 9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO (Rimouski, Québec) est la plus basse et qu'elle est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation des Projets et infrastructures;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection et d'aménagement inhérents à l'implantation d'un nouveau simulateur pour le programme Navigation (248.B0) de l'Institut maritime du Québec, durant l'été 2018, à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO (Rimouski, Québec) pour un montant total de **392 524.65 \$** (toutes taxes incluses).

**18-07.23 – CÉGEP (LOCAUX D-050, D-079 À D-085 ET E-002) / RÉFECTION D'ESPACES ET D'ÉQUIPEMENTS DE CLIMATISATION À L'USAGE DE COOPSCO ET AMÉNAGEMENT D'UN COIN MICRO-ONDES DANS LA SALLE À MANGER DE LA CAFÉTÉRIA / CHOIX DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement sont nécessaires afin de permettre l'implantation d'un coin micro-ondes dans la salle à manger de la cafétéria du Cégep de Rimouski (local E-002). Étant donné le secteur touché et la nature des travaux précités, le collège profitera de l'opportunité que lui offre ce projet pour procéder au remplacement d'une unité de climatisation vétuste de même que pour réaliser certaines interventions de maintien d'actifs dans des locaux utilisés par l'Association coopérative étudiante du Cégep de Rimouski (Coopsco).

Les travaux requis pour rencontrer les objectifs mentionnés ci-haut consistent principalement à la réalisation des interventions suivantes :

➤ **Local D-050 :**

- Démantèlement d'une unité de climatisation vétuste de même que fourniture et installation d'une nouvelle unité en remplacement de cette dernière;
- Fourniture et installation d'équipement et de composantes diverses en ventilation;
- Travaux mineurs en électricité et en architecture en lien avec les travaux qui précèdent (raccordements, ragréage de cloisons, retouches de peinture, etc.).

➤ **Locaux D-079 à D-085 :**

- Travaux de percements divers pour le passage de conduits HVAC dans un secteur où les finis des différentes cloisons contiennent de l'amiante;
- Fourniture et installation d'équipement et de composantes diverses en ventilation de même que d'un condenseur et d'un ventilateur qui sera pour sa part installé sur une toiture extérieure, vis-à-vis le local D-080;
- Travaux mineurs en électricité en lien avec les travaux précités (réfection d'éclairage, raccordements électriques, etc.);
- Réfection de plancher dans le local D-084 (démantèlement des tuiles de vinyle existantes, nivellement du plancher de même que fourniture et installation d'un nouveau revêtement sur ce dernier).

➤ **Locaux E-002 et E-004 :**

- Désamiantage du plafond dans le secteur d'intervention visé;
- Fourniture et installation de mobilier intégré permettant l'accueil de six (6) nouveaux micro-ondes de type commercial;
- Fourniture et installation de banquettes et de comptoirs, de retombées décoratives, de sections de plafond suspendu, d'un mur végétal et de bacs de plantation pour l'intégration de plantes ou de fleurs dans le secteur d'intervention visé;
- Travaux architecturaux divers pour la peinture et l'habillage de sections de cloisons;
- Travaux de percement de cloisons et de plancher (tranchée dans le terrazzo);
- Travaux de plomberie divers (démantèlement d'un abreuvoir, ajout d'un nouvel évier, ajout de conduits d'alimentation en eau et pour le drainage, ajout d'une trappe à graisse, etc.);
- Travaux divers en électricité (réfection d'éclairage, ajout de prises de courant pour micro-ondes, ajout de prises de courant pour ordinateurs portables, etc.).

Les firmes professionnelles PROULXSAVARD ARCHITECTES (spécialité Architecture) et LGT (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires pour le projet en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 239 089 \$ (toutes taxes incluses) et seront remboursés à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2018-2019 du collège.

À la suite d'un appel d'offres public, 3 entrepreneurs ont déposé une soumission conforme pour ces travaux. Il s'agit de :

1. *Construction G. LePage inc.* (Rimouski, Québec) au montant total de 253 724,53 \$ (toutes taxes incluses);
2. *9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL* (Rimouski, Québec) au montant total de 275 197,26 \$ (toutes taxes incluses);
3. *Bourgeault et Roy inc.* (Rimouski, Québec) au montant total de 277 089,75 \$ (toutes taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise *Construction G. Lepage inc.* (Rimouski, Québec) est la plus basse et qu'elle est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation des Projets et infrastructures;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur David Boisvert et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux inhérents à la réfection d'espaces et d'équipements de climatisation à l'usage de Coopsco et pour l'aménagement d'un coin micro-ondes dans la salle à manger de la cafétéria du Cégep de Rimouski à l'entreprise *Construction G. Lepage inc.* (Rimouski, Québec) pour un montant total de **253 724,53 \$** (toutes taxes incluses).

**18-07.24 – REMERCIEMENTS À MONSIEUR BERNARD OUELLET : ADOPTION**

Monsieur Bernard Ouellet a remis sa démission comme administrateur au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski, pour des raisons personnelles et professionnelles.

Monsieur Ouellet représentait les entreprises de la région œuvrant dans les secteurs économiques correspondant aux programmes d'études techniques mis en œuvre par le cégep. Il siégeait au conseil d'administration depuis le 9 novembre 2016. Son expérience professionnelle a été d'un grand apport aux travaux du conseil.

CONSIDÉRANT la contribution de monsieur Bernard Ouellet aux travaux du conseil d'administration du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT son souci d'assurer une éducation de qualité à la jeunesse de la région;

CONSIDÉRANT son intérêt constant pour les affaires administratives du Collège de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur François Dornier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier bien sincèrement monsieur Bernard Ouellet pour le travail accompli au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

La séance est levée à 19 h 10.

---

président

---

secrétaire